

A l'attention de Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré :

J'attire votre attention sur la parution au Bulletin Officiel n° 8 du 24 février 2011 de la note de service n° 2011-022 du 31.01.2011 relative à l'accès au corps des inspecteurs de l'Education nationale par liste d'aptitude.

Conditions requises pour l'inscription :

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude 2011 sont appréciées au **1^{er} janvier 2011**.

Conformément aux dispositions des articles 5 et 7 du décret précité, peuvent figurer sur cette liste les fonctionnaires remplissant les conditions suivantes :

- ✓ appartenir à un corps d'enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré, d'éducation ou d'orientation ou au corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministère de l'Education nationale,
- ✓ justifier de **dix ans de services effectifs** en cette qualité.

Conformément à la circulaire Fonction Publique n° 1763 du 4 février 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps, les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent, exerce effectivement les fonctions afférentes à cet emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant.

En outre, les services effectués par un fonctionnaire en cours de scolarité dans une école administrative sont assimilés à des services effectifs dans le corps lorsque le statut particulier de ce corps contient une disposition expresse en ce sens.

Dépôt des candidatures

Les personnels qui remplissent ces conditions et qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'Education nationale doivent renvoyer **un exemplaire du dossier en annexe par la voie hiérarchique et un exemplaire directement à l'inspection académique -service D.V.R.H.**

Les dossiers doivent impérativement être parvenus aux IEN et à la DVRH pour le **jeudi 10 mars 2011**.

Pour l'Inspecteur d'académie DSDEN,

Gabriel DUBOC
Chef de la DVRH

Exprimez vos motivations, tirées tant des expériences vécues au cours de votre carrière que de vos analyses actuelles. Précisez votre conception de la fonction envisagée.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)
atteste sur l'honneur remplir les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès aux fonctions d'inspecteur de l'éducation nationale au titre de l'année 2011, et certifie l'exactitude des informations portées sur le présent dossier. Je note que si tel n'était pas le cas, ma candidature serait nulle et non avenue.

Je m'engage par ailleurs à accepter le poste qui me sera proposé sous peine de perdre le bénéfice de l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'année 2011.

Fait à....., le.....
Signature :

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Année 2011**

Académie : Spécialité :

Nom usuel : Nom de naissance :

Prénoms :

APPRÉCIATION DÉTAILLÉE ET AVIS MOTIVÉ DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

Signature :

Très favorable

Favorable

Défavorable